

CONVOCA T I O N

Objet : Conseil Communautaire du 16 novembre 2023.

Madame, Monsieur,

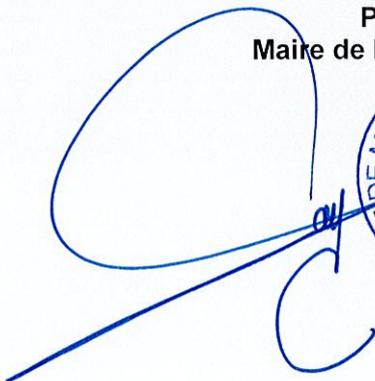
La prochaine séance du Conseil Communautaire à laquelle vous êtes prié(e) de bien vouloir assister, aura lieu le :

**16 novembre à 18h00,
Au siège de Mont de Marsan Agglomération
575 Avenue du Maréchal Foch
40 000 Mont de Marsan**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette séance ainsi que les projets des délibérations s'y rapportant.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

**Charles DAYOT
Président,
Maire de Mont de Marsan**





Direction des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique
Service des Assemblées

ORDRE DU JOUR

Conseil Communautaire du 16 novembre 2023

1. - Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023.
2. - Procès verbal de la séance du 4 octobre 2023.
3. - Compte rendu des décisions du Président.

I – Eau et Assainissement

Création de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) de l'eau et l'assainissement – Mont de eau Agglo

4. Création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion des services publics de l'eau et l'assainissement et approbation des statuts.
5. Dissolution des régies intercommunales de l'eau et de l'assainissement.
6. Approbation de la proposition de désignation des membres du conseil d'administration de la régie unique dotée de l'autonomie financière et la personnalité morale, Mont de Eau Agglo.
7. Approbation de la proposition de désignation du directeur de la régie unique dotée de l'autonomie financière et la personnalité morale, Mont de Eau Agglo.
8. Création de budgets de la régie unique dotée de l'autonomie financière et la personnalité morale, Mont de Eau Agglo.
9. Renouvellement de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Bassin de la Midouze » – désignation pour représenter la collectivité.
10. Remplacement d'un membre représentant la Communauté d'Agglomération au sein du Syndicat du Midou et de la Douze.

II – Ressources Humaines

11. Mise à jour du tableau des effectifs.
12. Adhésion au dispositif du référent laïcité du Centre de Gestion des Landes.
13. Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
14. Tarification des repas pour les agents de la direction de l'éducation et de la jeunesse.

III – Finances

- 15.* Décision modificative n°2 – 2023 Budget principal Mont de Marsan Agglomération.
- 16.* Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.
- 17.* Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) au 1^{er} janvier 2024.
- 18.* Partenariat avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Stade Montois Rugby Pro – Saison sportive 2023/2024.
- 19.* Liste de présentation de créances éteintes Budget Principal Mont de Marsan Agglomération année 2023 – Information du Conseil Communautaire.

IV – Transport - mobilités

- 20.* Convention de financement relative à la conception et mise en œuvre du système de mobilité intégrée « MODALIS ».

V – Développement économique et Office du Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat

- 21.* Dérogations au repos dominical au titre de l'année 2024 (communes de Mont de Marsan et de Saint-Pierre du Mont) – Avis du Conseil Communautaire.
- 22.* Actualisation de la composition du comité de direction de l'Office du Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat (OTCA).
- 23.* Aides individuelles aux entreprises – Octroi d'une aide au commerce et à l'artisanat de proximité à la SAS Une petite dernière.
- 24.* Aides individuelles aux entreprises – Octroi d'une aide au commerce et à l'artisanat de proximité à la SARL Bulles d'encre.

VI– Culture

- 25.* Demande d'une subvention pour l'acquisition d'instruments et de matériels de musique pour le Café Music.
- 26.* Adoption d'un nouveau règlement d'intervention en faveur du développement de la lecture publique sur le territoire du Marsan et d'attribution des aides financières.

Questions diverses